

ORDONNANCE

Nous, Gérard PERUGINI

Président du Tribunal de Commerce d'ANTIBES,

Vu la requête qui précède, et les motifs y exposés,

Vu les dispositions de l'article L 223-26 du Code de Commerce.

Autorisons la SAS 5IS immatriculée au RCS d'ANTIBES sous le n°
B 528 091 309 de proroger la date de l'assemblée générale et la tenue
de celle ci **au plus tard le 31 octobre 2012**

Fait en notre cabinet,
Le 13 07 2012

COPIE DÉPOSÉE
13 JUIL. 2012
ANTIBES, 14
LE GREFFIER



Le Président

A large, stylized handwritten signature, likely belonging to Gérard Perugini, the President of the Tribunal de Commerce d'Antibes.



REÇU LE

28 JUIN 2012

IPBX – TELEPHONIE IP
MESSAGERIE
VISIOCONFERENCE
SECURITE

N/Réf : SL/190612



Monsieur Le Président
Tribunal de commerce d'Antibes
Palais de justice
Nova Antipolis
60, 2^{ème} Avenue
BP 619
06632 ANTIBES CEDEX

Vallauris, le 19 Juin 2012

Recommandé AR n°2C 033 376 7321 3

Monsieur le Président du tribunal de commerce d'Antibes,

Je soussigné LEPAN Stéphane,

Agissant en qualité de président de la société 5IS, sas au capital de 10 000€ dont le siège est situé 3030 chemin de saint Bernard, 06220 Vallauris, dont le numéro unique d'identification est RCS d'Antibes 528 091 309

A l'honneur de vous exposer que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice le 31/12/2011.

Qu'elle se trouvera dans l'impossibilité de réunir l'assemblée générale ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, comme lui en font obligation les articles L.223-26 et L.241-5 du code de commerce, sauf prolongation dudit délai par décision de justice ainsi que le prévoit l'article L.241-5 du code précité.

qu'en effet nous rencontrons des difficultés avec notre expert-comptable et sommes donc dans l'incapacité momentanée de procéder à l'assemblée.

C'est pourquoi le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, proroger le délai pendant lequel sera réunie l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

FAIT A VALLAURIS, LE 19/06/2012

Stéphane LEPAN
Président

